

Ce que la hausse de la CSG va changer pour vous

En échange d'une baisse des cotisations sociales des salariés, Emmanuel Macron veut augmenter la CSG. Quel en sera l'impact réel ? Le cabinet Fidroit a réalisé une simulation.

D'un côté, on supprime les cotisations chômage et maladie payées par les salariés. De l'autre, on augmente la CSG, qui est payée par plus de monde. Les Français vont-ils vraiment y gagner ? Le cabinet de conseil en gestion du patrimoine Fidroit a réalisé, pour *Le Figaro*, une simulation.

Verdict : pour les salariés gagnant moins de 33 450 € par mois (c'est-à-dire plus de 99 % d'entre eux), oui, il y a aura bien une augmentation sur la fiche de paie. C'est d'ailleurs l'une des raisons – non avouée – qui a poussé le gouvernement à reporter d'un an le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu afin que les contribuables puissent constater cette hausse, à partir du mois de janvier prochain (*lire ci-dessus*).

En revanche, 60 % des retraités les moins pauvres (8 millions de personnes) vont y perdre, puisqu'aucune mesure de compensation n'est prévue pour eux, contrairement aux salariés. Faux, rétorque le gouvernement qui explique que son projet de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages aura un impact sur le pouvoir d'achat de tout le monde, retraités compris.

Reste le cas des fonctionnaires et des indépendants (agriculteurs, commerçants, artisans...). Difficile de réaliser des projections : les mesures compensatoires à la hausse de la CSG ne sont pas encore connues.

Quelques exemples pour les retraités et les salariés

PETIT RETRAITÉ	RETRAITÉ "AISÉ"	EMPLOYÉ	CADRE	CADRE SUPÉRIEUR
Pension mensuelle* 1 100 €	Pension mensuelle* 3 000 €	Salaire mensuel brut* 2 000 €	Salaire mensuel brut* 5 500 €	Salaire mensuel brut* 20 000 €
Pas de cotisation	Pas de cotisation	Cotisations sociales - 63 € par mois	Cotisations sociales - 173 € par mois	Cotisations sociales - 464 € par mois
CSG pas de hausse	CSG + 50 € par mois	CSG + 33 € par mois	CSG + 92 € par mois	CSG + 334 € par mois
Ni gain ni perte de pouvoir d'achat	- 600 € de pouvoir d'achat par an	+ 390 € de pouvoir d'achat par an	+ 1 050 € de pouvoir d'achat par an	+ 1 690 € de pouvoir d'achat par an



Source : Simulations Fidroit/Le Figaro. * Retraités : revenus sur 12 mois, salariés : revenus sur 13 mois.